

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit juillet à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 28 juin 2024, envoyée le 02 juillet 2024, sous la Présidence de Monsieur Pascal MUZART, Maire.

**Présents :** Pascal MUZART, Maire ; Joël ALLIER, 1<sup>er</sup> adjoint ; Marie Nicole GARRIVIER, 2<sup>ème</sup> adjointe ; Tiphany FILLON, 4<sup>ème</sup> adjointe ; Dominique BALZANO ; Marie-Pierre ALIZAY ; Eva GIRAUD ; Elsa CHOLLET ; Damien THIRIET ; Cyril LAVAL ; Roland HUGUET et Catherine GROS.

### **Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Bertrand SIETTEL, 3<sup>ème</sup> adjoint donne pouvoir à Tiphany FILLON,  
Christophe CHEMIN, 5<sup>ème</sup> adjoint, donne pouvoir à Joël ALLIER,  
Dominique BOURDIER de BEAUREGARD donne pouvoir à Marie-Pierre ALIZAY,  
Pierre-Emmanuel BEZACIER donne pouvoir à Pascal MUZART,  
Magali JOUSSE donne pouvoir à Damien THIRIET.

**Absente :** Aurélie GENETTE.

Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

### **Affaires générales :**

- 01 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 mai 2024
- 02 : Approbation de la convention avec Familles rurales précisant les modalités de mise à disposition du personnel sur le temps méridien et sur celui de la garderie du soir pour l'année scolaire 2024-2025

### **Affaires scolaires :**

- 03 : Organisation du temps scolaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200032-20240902-00472024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2024

### **Associations :**

- 04 : Subvention aux associations : la Distillerie, le tiers-lieu de la Martinière, l'association roannaise pour l'apprentissage et le Village du livre

### **Budget - Finances :**

- 05 : Place des Martyrs de Vingré : actualisation des honoraires du cabinet Réalités en lien avec l'avancement de la procédure (appel d'offres)
- 06 : Ecole : actualisation des honoraires du cabinet Atelier des Vergers en lien avec l'avancement de la procédure (appel d'offres)

- 07 : Rénovation et construction d'une extension du groupe scolaire : choix du devis scierie pour l'utilisation du bois de la forêt d'Ambierle

### **Urbanisme**

- 08 : Avis sur le projet « Programme Local de l'Habitat 2025-2030 » de Roannais Agglomération

### **Informations diverses**

- Virement de crédit pour l'achat d'un véhicule d'occasion avec reprise du Berlingo

- ...

### **Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Tiphonie FILLON est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.

## **1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27/05/2024**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 27 mai 2024 est soumis au vote pour son approbation.

### **Commentaires :**

Dominique BALZANO : concernant le point 2 du procès-verbal, il y a une erreur. Je n'ai pas dit « il y a les égouts qui vont dans la station d'épuration », mais « il y a les boues des égouts qui vont dans la station d'épuration ».

De plus, page 11, mon commentaire n'a pas été noté dans sa totalité. A la suite de « Pour ma part, je stocke aussi des déchets et je fais du compostage. », il faut ajouter « mais il faut de la place nécessaire, cependant, tout le monde ne dispose pas forcément de terrain. »

Enfin, page 12, Pascal MUZART a dit que je faisais partie de la commission accessibilité de Roannais Agglomération. Je tiens à préciser que cette commission ne s'est pas créée pour ne pas faire double emploi avec le Collectif Handicap Loire Nord. C'est donc dans ce collectif que je représente la Commune.

Pascal MUZART : je me suis certainement mal exprimé mais c'est bien à cela que je pensais.

**Vote : Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 1**

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL (représenté)	X		
T. FILLON	X		
C. CHEMIN (représenté)	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)			X
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET	X		
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE (représentée)	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET	X		
C. GROS	X		

### **Délibération :**

Le Conseil municipal, par 16 voix pour et 1 abstention :

- approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 27 mai 2024, avec les observations ci-dessus exposées.

#### **02. Approbation de la convention avec Familles rurales précisant les modalités de mise à disposition du personnel sur le temps méridien et sur celui de la garderie du soir pour l'année scolaire 2024-2025**

Il est proposé une actualisation de la convention avec Familles rurales précisant les modalités de mise à disposition du personnel sur le temps méridien et sur celui de la garderie du soir pour l'année scolaire 2024-2025.

- sur le temps méridien, 3 personnes sont toujours nécessaires. Les horaires de ce temps sont susceptibles de changer même si la durée reste la même avec un passage de 11h30-13h30 à 11h45-13h45,

- sur le temps de garderie du soir, seulement 2 personnes et non 3 sont nécessaires avec les horaires suivants : 16h30-18h et 16h30-18h30 pour la personne en charge de l'entretien du réfectoire et des toilettes.

- le coût horaire passe de 17.90€ à 19.50€.

Il est demandé à la présente assemblée d'approuver la convention entre Familles rurales et la commune.

### Commentaires :

Catherine GROS : quel est le coût annuel ?

Pascal MUZART : malgré l'augmentation du coût horaire, comme nous avons besoin d'une personne en moins, il y aura un gain de 3 000€ pour l'année.

Marie-Pierre ALIZAY : les salaires seront-ils augmentés d'autant ?

Eva GIRAUD : les salaires chargés représentent 20.68€. Le travail administratif (fiche de paye etc) représente 2€ par salarié que nous prenons à notre charge.

Roland HUGUET : cela va-t-il impacter les horaires de cantine ?

Marie Nicole GARRIVIER : le décalage d'un quart d'heure du temps méridien ne pose pas de problème à la cantinière.

Il est convenu qu'Eva GIRAUD, présidente de Familles rurales ne prenne pas part au vote.

**Vote : Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 0**

### Délibération :

Vu la convention relative à la mise à disposition du personnel entre l'association Familles rurales et la commune d'Ambierle pour l'année scolaire 2023-2024, Considérant la nouvelle convention définissant le nombre de personnes nécessaire sur les temps méridien et de garderie du soir, les horaires de ces deux temps ainsi que le taux horaire de rémunération dudit personnel,

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL (représenté)	X		
T. FILLON	X		
C. CHEMIN (représenté)	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	X		
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD			
E. CHOLLET	X		
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE (représentée)	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET	X		
C. GROS	X		

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve la convention de mise à disposition du personnel avec l'association Familles rurales pour l'année scolaire 2024/2025 qui prévoit :

- 3 personnes sur le temps méridien de 11h45 à 13h45,
- 2 personnes sur le temps de garderie du soir dont l'une avec comme horaires 16h30-18h et l'autre, 16h30-18h30 avec comme mission l'entretien du réfectoire et des toilettes,

- Un coût horaire pour ce personnel de 19.50€.
- autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention.

### 03. Organisation du temps scolaire

Lors du Conseil municipal du 16 mars dernier, une délibération a été prise pour maintenir la semaine de 4 jours avec les horaires suivants :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30
13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30

Il avait été évoqué la possibilité d'un changement d'horaires du temps méridien pour la rentrée 2024/2025 souhaité par les enseignants. Les familles ont été sollicitées sur ce point pour donner leur avis.

Ainsi lors du Conseil d'école du 11 juin dernier, les membres du Conseil ont constaté qu'un grand nombre de familles étaient favorables à un changement d'horaire du temps méridien. En conséquence, ils ont voté à l'unanimité ce changement, et les horaires sont désormais :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h30-11h45	8h30-11h45	8h30-11h45	8h30-11h45
13h45-16h30	13h45-16h30	13h45-16h30	13h45-16h30

Il est proposé à la présente assemblée de délibérer en ce sens.

**Commentaire :** Néant

**Vote :** Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL (représenté)	X		
T. FILLON	X		
C. CHEMIN (représenté)	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	X		
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET	X		
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE (représentée)	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET	X		
C. GROS	X		

## Délibération :

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles D.521-10 et suivants,  
Vu le décret n° 2020-632 du 25 mai 2020,  
Vu la délibération en date du 16 mars 2024 sur l'organisation de la semaine scolaire,  
Considérant l'avis du Conseil de classe réuni le 11 juin 2024 qui a décidé à l'unanimité de changer les horaires du temps méridien en accord avec un grand nombre de familles sollicitées sur ce sujet,  
Considérant les nouveaux horaires ainsi proposés et transmis à la Division des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) pour validation :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h30-11h45 13h45-16h30	8h30-11h45 13h45-16h30	8h30-11h45 13h45-16h30	8h30-11h45 13h45-16h30

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les nouveaux horaires de la semaine scolaire pour l'école maternelle et primaire de la façon suivante :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h30-11h45 13h45-16h30	8h30-11h45 13h45-16h30	8h30-11h45 13h45-16h30	8h30-11h45 13h45-16h30

- autorise Monsieur le maire ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### 04. Demandes de subvention de la Distillerie, du tiers-lieu de la Martinière, de l'association roannaise pour l'apprentissage et du Village du livre

A/ L'association la Distillerie a sollicité la commune pour un soutien financier concernant la journée dite « la Printanière » du 26 mai 2024. La commission Vie associative a demandé à l'association divers documents et précisions ce qui ne lui a pas permis de se prononcer sur cette demande avant le Conseil municipal du mois de mai. L'association demande une subvention de 1 000€.  
La commission Vie associative réunie le 28 mai 2024 a proposé de verser une subvention d'un montant de 500€.

#### Commentaires :

Damien THIRIET : aucune pièce comptable nous a été communiquée, comment cette journée a-t-elle été financée ?

Joël ALLIER : on laisse les dossiers à disposition pour consultation à la mairie auprès d'Elodie, n'hésitez pas à la solliciter. Il n'y avait pas d'autre pièce que la lettre de demande de subvention.

Pascal MUZART : d'habitude la Printanière se fait dans leurs locaux. Je les ai sollicités pour que quelques événements de leur association se fassent dans le village. Vincent REVIRON a mis en place un manège au théâtre de verdure. Les enfants de l'école avaient travaillé sur la décoration. La fête a bien marché.

Tiphanie FILLON : l'évènement a eu un déficit de près de 900€.

Marie-Pierre ALIZAY : quels étaient les frais, les coûts prévisionnels ?

Joël ALLIER : les frais d'animation de 1720€ couvrent les frais des musiciens, conteuse, techniciens, repas, alimentation de la buvette et les frais de communication étaient de 500€.

Marie-Pierre ALIZAY : c'est important que l'évènement se passe sur un lieu public pour pouvoir bénéficier d'une subvention de la commune. Il serait bien que les associations recevant une subvention de la commune puissent proposer leurs bénévoles pour des événements organisés dans la Commune.

Tiphanie FILLON : tous les ans, les bénévoles de la Distillerie participent à la Marche des ânes et la Distillerie redistribue sa contribution financière au Sou des écoles. Cette année, ils ne pourront pas le faire.

**Vote : Pour : 16 / Contre : 1 / Abstention : 0**

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL (représenté)	X		
T. FILLON	X		
C. CHEMIN (représenté)	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	X		
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET	X		
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE (représentée)	X		
D. THIRIET		X	
A. GENETTE			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET	X		
C. GROS	X		

### Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 16 voix pour et 1 voix contre :  
- attribue à l'association la Distillerie une subvention d'un montant de 500€ pour la journée dite « la Printanière » du 26 mai 2024.

**B/** Le tiers-lieu de la Martinière a sollicité la commune pour un soutien financier concernant la manifestation intitulée « la fête de l'eau » des 14 et 15 juin 2024. Le budget prévisionnel était de 5 362.84€.

La commission Vie associative réunie le 28 mai 2024 a proposé de verser une subvention d'un montant de 500€.

### Commentaires :

Pascal MUZART : le temps n'était pas de la partie mais le thème du partage de l'eau est important. Les interventions proposées et les conférences étaient de qualité.

Catherine GROS : ce serait bien de préciser qu'il s'agit d'une association et que la subvention demandée était de 500€.

Pascal MUZART : le matériel demandé à Roannais Agglomération a été cherché par les agents municipaux.

Damien THIRIET : ont-ils sollicité d'autres organismes pour une subvention ?

Joël ALLIER : ils ont sollicité la Fabrique de territoire.

Tiphanie FILLON : sur cette journée encore on a eu de vrais moments de partage. Merci à ces associations de nous offrir ces beaux moments

**Vote : Pour : 14 / Contre : 1 / Abstention : 2**

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL (représenté)	X		
T. FILLON	X		
C. CHEMIN (représenté)	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	X		
M-P. ALIZAY			X
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET	X		
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE (représentée)	X		
D. THIRIET		X	
A. GENETTE			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET	X		
C. GROS			X

### Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 14 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- attribue à l'association le Tiers-lieu de la Martinière une subvention d'un montant de 500€ pour la manifestation « la fête de l'eau » des 14 et 15 juin 2024.

C/ L'association roannaise pour l'apprentissage a sollicité la commune pour un soutien financier. Cette association recense aujourd'hui 862 apprenants dans les sections : alimentation, restauration, coiffure, esthétique, vente et automobile. Le financement des formations est assuré partiellement par les branches professionnelles et cet organisme sollicite les communes de résidence des jeunes, à titre complémentaire.

Dans le courrier de demande, il est précisé que la participation de notre commune est tout à fait déterminante pour le maintien de la qualité des formations, l'insertion des jeunes mais aussi, à terme, le renouvellement du tissu artisanal et commercial qui nous entoure. Ainsi, l'association sollicite une participation de 160€ pour les 8 jeunes d'Ambierle.

La commission Vie associative réunie le 28 mai 2024 laisse au Conseil municipal le soin de se positionner sur cette demande.

### **Commentaires :**

Pascal MUZART : c'est important pour les 8 jeunes qui bénéficient de cette formation. C'est une petite somme pour la Commune.

Marie-Nicole GARRIVIER : en quoi ça consiste exactement ?

Joël ALLIER : c'est un complément aux financements des formations.

Eva GIRAUD : c'est dommage de ne pas savoir à quoi va servir l'argent qui sera donné.

Joël ALLIER : ce n'est pas précisé dans la demande.

Damien THIRIET : c'est 20€ par jeunes pour toutes les communes ou le coût varie en fonction de la commune ?

Joël ALLIER : la demande a sans doute été faite auprès des autres communes.

Cyril LAVAL : cela signifie que si l'école d'Ambierle accueille un enfant de Saint-Germain-Lespinasse par exemple, la commune pourrait demander 20€ à Saint-Germain-Lespinasse ?

Pascal MUZART : oui on pourrait demander une participation financière aux autres communes. Pour l'ARPA, comme pour ces organismes de ce type, eux-aussi doivent faire face à des problèmes budgétaires.

Roland HUGUET : en tant qu'ancien conseiller municipal de Le Crozet, ce genre de demande était très courante.

Catherine GROS : ce qui me gêne ce n'est pas le coût mais c'est qu'un organisme public nous sollicite. Par principe, ce n'est pas notre rôle. C'est laisser la porte ouverte aux autres demandes.

Tiphany FILLON : on n'a pas le sens du projet. Les financeurs diminuent leurs aides comme France travail et la Région, c'est une demande pour couvrir des dépenses de fonctionnement.

Pascal MUZART : malheureusement ils sont obligés de rechercher des financements complémentaires car ils n'arrivent plus à boucler les budgets.

Eva GIRAUD : il faut refuser et proposer qu'il dépose une nouvelle demande avec un projet où ces jeunes sont impliqués.

Pascal MUZART : dans la manière dont la demande est faite je ne pense pas qu'ils aient des projets.

Marie-Nicole GARRIVIER : ce serait un sujet pour roannais agglomération et non pour les communes.

Pascal MUZART : je pense que Roannais agglomération a dû être sollicité également.

**Vote : Pour : 7 / Contre : 7 / Abstention : 3**

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER			X
B. SIETTEL (représenté)	X		
T. FILLON		X	
C. CHEMIN (représenté)	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)			X
M-P. ALIZAY		X	
E. GIRAUD		X	
E. CHOLLET		X	
P-E. BEZACIER			X
M. JOUSSE (représentée)	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE			
C. LAVAL		X	
R. HUGUET		X	
C. GROS		X	

### Délibération :

Il ressort des votes une égalité de 7 voix entre les voix pour et contre, Au regard de l'article L.2121-20 du CGCT, le maire Pascal MUZART, président de séance ayant une voix prépondérante en cas d'égalité, la majorité est au profit des voix « pour »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'attribuer à l'association roannaise pour l'apprentissage une subvention d'un montant de 160 € pour les 8 jeunes ambierlois en formation.

**D/** Le Village du livre a sollicité la commune pour un soutien financier concernant le 14<sup>ème</sup> festival BD qui se déroulera du 20 au 22 septembre 2024. Pour cette nouvelle édition, l'association prévoit des achats de paravents cloisons pour les espaces auteurs dont le coût est de 1 500€. Le budget prévisionnel est de 28 350€. L'association sollicite une subvention de 3 000€ cette année.

La commission Vie associative réunie le 28 mai 2024 a proposé de verser une subvention d'un montant de 2 700€.

### Commentaires :

Damien THIRIET : j'ai des doutes sur la pertinence de cet achat.

Marie-Pierre ALIZAY : on n'a pas de matériel pour le festival BD à Ambierle. On a un partenariat avec Riorges. En compensation du prêt de matériel, Riorges nous demande une exposition qui coûte en temps etc... Le choix des paravents cloisons est meilleur que celui des grilles. Chaque année on achète du matériel. Le budget est impacté par la pose des tapis, quelle autre association paye ce service ?

Pascal MUZART : pour la fête de l'école, c'est le Sou qui a organisé l'évènement mais c'était pour l'école. Ce principe était déjà existant avant notre arrivée et on a déjà fait un effort pour baisser le tarif.

Roland HUGUET : pour avoir déjà été dans ce type d'évènement, l'ambiance créée par les paravents est très intimiste. C'est une bonne idée.

Marie-Pierre ALIZAY : les paravents ont des encoches et l'artiste peut y mettre des œuvres.

**Vote : Pour : 16 / Contre : 1 / Abstention : 0**

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL (représenté)	X		
T. FILLON	X		
C. CHEMIN (représenté)	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	X		
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET	X		
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE (représentée)	X		
D. THIRIET		X	
A. GENETTE			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET	X		
C. GROS	X		

### Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 16 voix pour et 1 voix contre :  
- attribue au Village du livre une subvention d'un montant de 2 700€ pour le 14<sup>ème</sup> festival BD qui se déroulera du 20 au 22 septembre 2024 à Ambierle.

**05. Place des Martyrs de Vingré : actualisation des honoraires du cabinet Réalités en lien avec l'avancement de la procédure (appel d'offres)**

La consultation des entreprises pour l'aménagement de la Place des Martyrs de Vingré a été lancée. Celle-ci comprend à la fois :

- les travaux d'aménagement de la place tels que prévus initialement,
- la mise en place de deux ralentisseurs,
- ainsi que des prestations supplémentaires éventuelles et une option qui ont été intégrées pour le compte du Département. Dans ce cas, si les conditions financières sont favorables et si les prescriptions de l'ABF sont respectées, les travaux de rénovation de la chaussée dans la traversée totale du bourg seront effectués.

Compte-tenu de ces éléments, les honoraires du cabinet Réalités nous accompagnant dans ce projet, ont été actualisés.

En septembre 2021, l'enveloppe prévisionnelle des travaux avait été estimée à 272 728€ HT et le forfait prévisionnel de rémunération du cabinet Réalités, représentant 6.90%, avait été estimé à 18 818€.

Désormais, l'estimation définitive des travaux a été arrêtée à 475 000€ HT, et les honoraires du cabinet Réalités sont de 32 775€ HT auxquels s'ajoute la mission complémentaire liée notamment à l'élaboration du permis d'aménager soit un montant total de 35 275€ HT.

Il doit être précisé que les honoraires liés aux travaux à savoir 32 775€ HT, ne seront versés uniquement si l'ensemble des travaux prévus sont réalisés. S'ils le sont partiellement, les frais d'honoraires seront moins élevés.

### Commentaires :

Cyril LAVAL : pour être sûr d'avoir bien compris, le montant de 475 000€ représentent les travaux de la place des Martyrs de Vingré, les ralentisseurs et l'enrobé rouge ?

Pascal MUZART : l'enrobé rouge de la place et de la départementale.

Cyril LAVAL : a-t-on une idée de la date du début des travaux ?

Pascal MUZART : le dépôt des offres est possible jusqu'au 26 juillet. Les travaux pourraient démarrer fin octobre. C'est dommage que l'ABF impose de mettre en place des choses coûteuses c'est pourquoi il y a une option sur le granulat rouge puisque ce sera en fonction de la prise en charge par le Département.

Dominique BALZANO : ce sujet a été présenté en commission urbanisme. C'est Monsieur RUSSIAS qui fait cette demande.

Pascal MUZART : je peux préciser que les montants des subventions DETR, département, région et voirie couvrent à 70% le montant global des travaux de la place des Martyrs de Vingré.

**Vote : Pour : 12 / Contre : 4 / Abstention : 1**

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL (représenté)	X		
T. FILLON	X		
C. CHEMIN (représenté)	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)		X	
M-P. ALIZAY		X	
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET			X
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE (représentée)	X		
D. THIRIET		X	
A. GENETTE			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET	X		
C. GROS		X	

## **Délibération :**

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Considérant l'estimation définitive des travaux de l'aménagement de la place des Martyrs de Vingré arrêtée à 475 000€ HT, comprenant :

- les travaux d'aménagement de la place tels que prévus initialement,
- la mise en place de deux ralentisseurs,
- ainsi que des prestations supplémentaires éventuelles et une option qui ont été intégrées pour le compte du Département et concernant les travaux de rénovation de la chaussée dans la traversée totale du bourg seront effectués,

Considérant l'actualisation des honoraires du cabinet Réalités représentant 6.90% du montant des travaux auxquels s'ajoute une mission complémentaire liée notamment à l'élaboration du permis d'aménager, soit un montant total de 35 275€ HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention :

- prend acte de l'estimation définitive des travaux pour l'aménagement de la place des Martyrs de Vingré pour un montant de 475 000€ HT,
- prend acte des honoraires du cabinet Réalités pour un montant de 32 775€ HT, soit 6.90% du montant des travaux auxquels s'ajoute la mission complémentaire liée notamment à l'élaboration du permis d'aménager soit pour un montant total de 35 275€ HT,
- autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches se rapportant à l'exécution de cette délibération.

**06. Rénovation et construction d'une extension du groupe scolaire : actualisation des honoraires du cabinet l'Atelier des Vergers en lien avec l'avancement de la procédure (appel d'offres)**

La consultation des entreprises pour la rénovation et construction d'une extension du groupe scolaire va être lancée cette semaine. Celle-ci comprend :

- une 1<sup>ère</sup> tranche concernant le bâtiment de l'école primaire,
- une seconde tranche optionnelle concernant le bâtiment de l'école maternelle.

L'estimation définitive des travaux a été arrêtée à 2 869 282.27€ HT, et les honoraires du cabinet l'Atelier des Vergers sont désormais de 318 490.33€ HT.

Il convient de préciser plusieurs points :

- le cabinet l'Atelier des vergers a accepté de baisser son pourcentage d'honoraires de 11.30% à 11.10% du coût des travaux des 2 tranches.
- pour la 1<sup>ère</sup> tranche, les honoraires sont de 270 716.78€, soit 85% du montant total des honoraires, et pour la 2<sup>ème</sup> tranche, ils sont de 47 773.54€, soit 15% du montant total des honoraires,
- le montant des honoraires étant fonction de la réalisation des travaux, si les travaux prévus ne sont pas réalisés en totalité, le montant des honoraires seront moins élevés.

### Commentaires :

Marie Nicole GARRIVIER : pour la 2<sup>nd</sup>e tranche, l'ABF rajoute des contraintes pour la réhabilitation du bâtiment cantine et maternelle. Le surcoût est important si on la fait.

Pascal MUZART : l'important est de faire les salles de classe dans le bâtiment du bas. Par la suite, la cantine verra son espace s'agrandir. A charge pour la prochaine équipe municipale de reprendre ce projet.

Damien THIRIET : l'estimation définitive de 2 869 282.27€ HT concerne la 1<sup>ère</sup> tranche ou les 2 tranches.

Marie Nicole GARRIVIER : les 2 tranches.

**Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 4**

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL (représenté)	X		
T. FILLON	X		
C. CHEMIN (représenté)	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)			X
M-P. ALIZAY			X
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET	X		
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE (représentée)	X		
D. THIRIET			X
A. GENETTE			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET	X		
C. GROS			X

### Délibération :

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Considérant l'estimation définitive de la rénovation et de la construction d'une extension du groupe scolaire arrêtée à 2 869 282.27€ HT pour la 1<sup>ère</sup> tranche concernant le bâtiment de l'école primaire et la 2<sup>nd</sup>e tranche optionnelle concernant le bâtiment de l'école maternelle,  
Considérant l'actualisation des honoraires du cabinet l'Atelier des Vergers représentant 11.10% du montant des travaux, soit un montant total de 318 490.33€ HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix pour et 4 abstentions :  
- prend acte de l'estimation définitive de la rénovation et de la construction d'une extension du groupe scolaire pour un montant de 2 869 282.27€ HT,  
- prend acte des honoraires du cabinet l'Atelier des vergers pour un montant de 318 490.33€ HT, soit 11.10% du montant total des travaux et répartis pour 85% pour la 1<sup>ère</sup> tranche (270 716.78€ HT) et pour 15% (47 773.54€ HT) pour la 2<sup>ème</sup> tranche,

- autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches se rapportant à l'exécution de cette délibération.

**07. Rénovation et construction d'une extension du groupe scolaire : choix du devis scierie pour l'utilisation du bois de la forêt d'Ambierle**

Le Conseil municipal a fait le choix d'utiliser le bois de la forêt d'Ambierle pour la construction de l'école.

L'architecte a fourni le détail des bois de charpente (bois massif) et de lamellé-collé. À partir de ces données, des scieries ont été consultées.

- la scierie FORGE-MAHUSSIER (St-Haon-le-Vieux), qui est la seule société à avoir fait le travail de convertir les données de l'architecte en devis de scierie. Elle s'est également montrée très enthousiaste pour nous accompagner dans ce projet. Elle a déjà fait réaliser la salle aux grands Murcins avec les bois de la forêt de Roannais Agglomération. Monsieur FORGE a également proposé une visite de la scierie aux enfants de l'école. La méthode est la suivante : la mairie fait abattre les arbres qu'il faut et les laisse en bord de route. La scierie les prépare en assurant la traçabilité (capacité de stockage) et en faisant faire les lamellés collés à la scierie de Sougy.

- la scierie MONTMARTIN ET FILS (La Talaudière) utilise la même méthode et fait faire le lamellé collé dans la Drôme (Bourg de Péage).

- la scierie du FOREZ (Vollere Montagne) propose quant à elle d'acheter les coupes à la mairie et de lui revendre le bois scié. Il y a plus de transactions. Le problème est qu'il y a plus de délai, la prestation de sciage est plus chère et nous n'avons toujours pas de réponse pour le lamellé collé.

	Volume	FORGE-MAHUSSIER		MONTMARTIN		SCIERIE DU FOREZ																					
		PU	PTOT	PU	PTOT																						
Lamellé collé	Transport	1	1050	1050	non compris	Pas de devis																					
	Sciage	80	138	11040	145		11600																				
	Séchage	80	80	6400	80		6400																				
	Qualibrage	80	55	4400	80		6400																				
	Transport	1	2000	2000	1640		1640																				
	Collage	54	220	11880	220		11880																				
	Traitement	54	28	1512	27		1458																				
	Éco-contribution	1		inclus	586,9		586,9																				
				38282			39965																				
Bois massif	Transport	1	700	700	non compris	<table border="1"> <thead> <tr> <th>volume</th> <th>PU</th> <th>PTOT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>46</td> <td>410</td> <td>18860</td> </tr> <tr> <td>46</td> <td>70</td> <td>3220</td> </tr> <tr> <td>46</td> <td>65</td> <td>2990</td> </tr> <tr> <td>46</td> <td>27</td> <td>1242</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>178</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>26490</td> </tr> </tbody> </table>	volume	PU	PTOT	46	410	18860	46	70	3220	46	65	2990	46	27	1242			178			26490
	volume	PU	PTOT																								
	46	410	18860																								
	46	70	3220																								
	46	65	2990																								
	46	27	1242																								
			178																								
		26490																									
Sciage	54	138	7452	145	7830																						
Séchage	54	70	3780	80	4320																						
Rabotage	54	65	3510	80	4320																						
Traitement	54	28	1512	27	1458																						
Éco-contribution	1		inclus	236,52	236,52																						
			16954		18165																						
			55236		58129																						

delta +2893,42  
sans transport des grumes

BOIS VENDU ET RACHETE  
A LA SCIERIE  
TARIFS ESTIMES:  
100 m 3 douglas pour 50 m3  
de bois massif : 5000 euros

26497,65  
sur le devis

Quelques précisions sont à apporter :

- pour tenir les délais, 3 rendez-vous se sont déjà déroulés entre M. FORGE et l'ONF pour la sélection des arbres,
- pour un besoin de 200 m<sup>3</sup> de sapin de belle qualité la parcelle 11 sera exploitée en coupe irrégulière (le plan prévoit cette coupe en 2027),
- pour un besoin de 100 m<sup>3</sup> de douglas de belle qualité, ce sera la parcelle 12 qui sera exploitée.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la Commission transition écologique réunie le 21 mai 2024 propose de retenir les deux devis de la scierie FORGE-MAHUSSIER concernant le lamellé-collé et le bois massif.

### Commentaires :

Marie Nicole GARRIVIER : tous les enfants de l'école sont allés dans la forêt pour choisir les arbres qui serviront pour l'école. Ils étaient ravis.

Pascal MUZART : l'accompagnement avec l'ONF s'est très bien passé, c'était très pédagogique. Les enfants pourront voir la suite, à savoir comment on coupe les arbres avec ou sans machine.

Tiphanie FILLON : les arbres de la parcelle 18 prévus au départ ne seront plus utilisés car ils ont été jugés trop nouveaux. Ce sont les arbres de la parcelle 12 qui seront utilisés.

**Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0**

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL (représenté)	X		
T. FILLON	X		
C. CHEMIN (représenté)	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	X		
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET	X		
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE (représentée)	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET	X		
C. GROS	X		

### Délibération :

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Considérant la volonté de la commune d'utiliser le bois de la forêt communale dans le cadre du projet de rénovation et de la construction d'une extension de du groupe scolaire,

Considérant les devis des scieries FORGE-MAHUSSIER, MONTMARTIN ET FILS et du FOREZ,

Considérant l'avis de la Commission transition écologique réunie le 21 mai 2024 qui propose de retenir les 2 devis de la scierie FORGE-MAHUSSIER compte tenu de sa proposition correspondante aux données du cabinet d'architectes l'Atelier des Vergers, de la méthode de sciage et de traçabilité en lien avec la scierie de Sougy proposée et des tarifs annoncés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les devis de la SAS FORGE-MAHUSSIER (siren n° 314358359), d'un montant de 38 282€ HT pour le lamellé collé et d'un montant de 16 954€ HT pour le bois massif, pour l'utilisation du bois communal dans le cadre du projet de rénovation et de la construction d'une extension du groupe scolaire,
- autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

#### **8. Avis sur le projet « Programme Local de l'Habitat 2025-2030 » de Roannais Agglomération**

Roannais Agglomération dispose de la compétence « Equilibre social de l'habitat » qui comprend l'élaboration du Programme Local de l'Habitat. Une présentation du projet du Programme Local de l'Habitat a été faite en Conférence des maires le 24 avril 2024. Le support de cette présentation a été envoyée à l'ensemble des Conseillers municipaux le 13 juin dernier.

La Commune d'Ambierle, membre de Roannais Agglomération doit rendre un avis sur ce programme.

#### **Commentaires :**

Pascal MUZART : l'étude de Roannais agglomération a pris en compte toutes les données notamment celle de l'emprise des terrains agricoles. Ainsi sur les 6 prochaines années, la commune doit limiter les autorisations de construction à 6 voire 8 nouvelles constructions. Lors de la conférence des maires, j'ai mis en avant l'équité entre les communes car sur les dernières années, des communes se sont bien agrandies contrairement à d'autres dont la nôtre. Et maintenant, nous sommes limités.

Catherine GROS : si on veut remplir notre école, il nous faut plus de possibilité.

Pascal MUZART : dans notre commune, on a des « dents creuses » à savoir des terrains non constructibles mais peu intéressants pour les agriculteurs car les superficies sont petites ou les reliefs irréguliers. On pourrait peut-être réfléchir aussi sur ce point

Cyril LAVAL : l'objectif de limiter les constructions neuves cela me paraît cohérent avec les normes environnementales mais limiter les réhabilitations cela me paraît étrange notamment pour les habitations énergivores ou autres.

Pascal MUZART : il faut un équilibre sur l'ensemble du territoire. Ce serait une harmonisation par rapport à la demande.

Damien THIRIET : je rejoins Cyril LAVAL dans sa remarque. Je crains que tout cela freine le développement d'Ambierle. On a un village qui a un besoin d'être revitalisé. Ce serait dommage d'être bridé sur ce développement. Je continue de penser que les villages ont de l'avenir car la qualité de vie à la campagne est extraordinaire.

Pascal MUZART : selon Roannais agglomération, tout a bien été mesuré selon la quantité de logements nécessaires sur notre territoire et il y a des projets qui n'ont pas pu se faire pour certaines communes pour tenir compte de cet équilibre. Aujourd'hui, on nous demande un avis mais cela sera effectif lors du prochain SCOT prévu en 2027.

Tiphanie FILLON : j'ajoute aussi qu'il y a un problème de transparence sur les critères choisis et je n'ai pas toujours eu des réponses à mes questions posées au cabinet d'études.

Joël ALLIER : les élus locaux n'ont pas été associés plus que ça sur le fond.

Dominique BALZANO : c'est l'Etat qui impose des critères.

Pascal MUZART : c'est un problème de réflexion sur un territoire, il faut partager et faire confiance aux élus.

**Vote : Pour : 3 / Contre : 6 / Abstention : 8**

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER			X
M-N. GARRIVIER			X
B. SIETTEL (représenté)			X
T. FILLON		X	
C. CHEMIN (représenté)		X	
D. BALZANO			X
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)			X
M-P. ALIZAY		X	
E. GIRAUD			X
E. CHOLLET			X
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE (représentée)	X		
D. THIRIET		X	
A. GENETTE			
C. LAVAL			X
R. HUGUET		X	
C. GROS		X	

### Délibération :

Vu le Code de la construction et de l'habitation et plus particulièrement les articles L.302-1 à L.302-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « Equilibre social de l'habitat » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 30 juin 2016 portant sur l'approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2021 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 30 septembre 2021 portant engagement des études pour un nouveau PLH et la prorogation du PLH actuel jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 30 novembre 2023 portant sur la prorogation du PLH jusqu'au 10 septembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 30 mai 2024 portant sur l'arrêt du projet Programme Local de l'Habitat 2025-2030 ;

Considérant que Roannais Agglomération dont la commune d'Ambierle est membre, dispose de la compétence « Equilibre social de l'habitat » qui comprend l'élaboration du Programme Local de l'Habitat ;

Considérant que les communes membres de Roannais Agglomération doivent rendre un avis dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat ;

Considérant que le délai de consultation est fixé à deux mois à compter de la réception en mairie du courrier de consultation ;

Considérant qu'une présentation du projet du Programme Local de l'Habitat a été faite en Conférence des maires le 24 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 voix pour, 6 voix contre et 8 abstentions :

- rend un avis défavorable sur le projet Programme Local de l'Habitat 2025-2030,
- autorise le Maire à transmettre cet avis défavorable à Roannais Agglomération dans les meilleurs délais.

#### **Informations diverses :**

- Virement de crédit pour l'achat d'un véhicule d'occasion avec reprise du Berlingo.

Il avait été envisagé un changement de véhicule communal et pour se faire, la somme de 10 000€ avait été budgétisée. Après sollicitation de plusieurs garages, un véhicule correspondant aux attentes de la commune était proposé par un garage de Paray-le-Monial. Ce dernier a également repris l'ancien Berlingo. Le montant total de la transaction (achat véhicule, reprise du Berlingo et les frais) s'élève à 13 412.76€ TTC (11 137.76€ HT). Un virement de crédit a donc été nécessaire pour abonder le compte 21828 pour un montant de 4 000€.

La présente assemblée en est informée.

**DECISION DE L'ORDONNATEUR  
VIREMENT DE CREDIT N° 1**

Pascal MUZART, Le Maire,, rend compte de sa décision prise par délégation d'AMBIERLE.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et d'AMBIERLE lors de sa séance la plus proche.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214200032-20240010-12024-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2024

**Objets :** Acquisition d'un véhicule

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21828 (21) - 462 : Autres matériels de transpo	4 000,00		
2315 (23) - 459 : Installations, matériel et out	-4 000,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A AMBIERLE, le 10/06/2024

Le Maire,



Pour la voiture électrique, Peugeot nous a fait une offre de 5 000€. Compte tenu des réparations, on espère la vendre plus chère.

- L'évènement Mad Jacques : 480 vélos se sont arrêtés à Ambierle vendredi midi dernier. Le Lancelot et 2 food trucks ont assuré les repas. Le musée Alice Taverne avait permis de stationner les vélos. Une cinquantaine de personnes ont visité le musée. Cela a été une belle réussite.

- Remblai et plastique :

Pascal MUZART : lors du dernier Conseil municipal, il a été dit que les agents jetaient des objets en plastique dans le remblai. J'ai pu échanger avec eux et ils m'ont certifié qu'ils ne mettent plus de plastique dans le remblai. Cela ne se fait plus depuis la mise en place du tri par Roannais agglomération.

- Restauration des vitraux : l'analyse des offres reçues est en cours. On a eu de belles surprises. Il y aura une CAO à la fin du mois d'août juste avant le Conseil municipal du 02 septembre.

- Commission patrimoine : la date de réunion est à définir : 29/07 ou 02/08 ?

- Semaine fédérale de cyclotourisme : On recherche toujours des bénévoles.

- Brocante du 14 juillet : Elle se tiendra à côté de la place de château Gaillard mais si la météo est mauvaise, cela se fera à la salle des sports.

- Vide Ecole : 2 000€ ont été récoltés et il reste du matériel qui sera mis en vente à la brocante du 14 juillet.

- Feu d'artifice : Il sera tiré vendredi sauf si la météo est mauvaise.

- Subvention projet Ecole :

Damien THIRIET : avons-nous des retours des demandes de subvention ?

Marie Nicole GARRIVIER : on attend toujours la DETR. On a eu le montant de la subvention prime chaleur : 15 000€.

- Vente de bois :

Pascal MUZART : très belle vente pour 320m<sup>3</sup> de Douglas pour 27 351€, soit 85€ m<sup>3</sup>.

Tiphanie FILLON : ce n'est qu'une partie de la vente prévue de cette année. Il reste les parcelles 13 et 18 dont les bois seront mis en vente cet automne.

Pascal MUZART : pour l'utilisation des bois pour l'école, l'ONF va prendre un pourcentage comme pour toutes les ventes de bois. L'estimation a été faite sur des prix plutôt bas : 35€ le m<sup>3</sup> pour les sapins et 70€ m<sup>3</sup> pour les Douglas.

- Appartement rue de l'église :

Pascal MUZART : les locataires sont partis, des travaux sont prévus notamment pour installer une chaudière pour que le chauffage soit au gaz et non plus au fioul. Une association recherche un logement pour une femme avec 5 enfants, elle est sans papier et de nationalité albanaise. L'association paiera le loyer.

Damien THIRIET : quel sera le montant du loyer ?

Pascal MUZART : aujourd'hui le loyer est de 560€.

Damien THIRIET : pour moi, je ne vois pas d'inconvénient si le montant du loyer reste le même.

Marie-Pierre ALIZAY : une association peut gérer des sans-papiers, mais nous on représente l'Etat. C'est complètement illégal.

Pascal MUZART : on loue à l'association, pas directement aux personnes.

Damien THIRIET : quelle est la situation administrative ? Ils sont sans papiers ou en attente d'une régularisation ?

Pascal MUZART : je n'ai pas la réponse mais souvent les associations aident les gens dans l'urgence.

Dominique BALZANO : il y a 5 enfants et un parent ?

Pascal MUZART : oui, donc l'appartement avec 4 chambres correspond à la composition de cette famille.

Eva GIRAUD : pour moi, la question avec ou sans papier n'a pas à être posée contrairement au besoin de l'hébergement.

Marie Nicole GARRIVIER : pour moi si le loyer est payé je n'y vois pas d'inconvénient.

Tiphanie FILLON : c'est aussi 5 enfants de plus à l'école.

Pascal MUZART : non que 2 iront dans notre école, les autres sont plus grands.

Elsa CHOLLET : je suis favorable de louer à cette association, après il peuvent proposer le logement à qui ils veulent.

- Syndicat mixte des monts de la madeleine : le rendez-vous des SMMM se tiendra les 14 et 15 septembre 2024 à Vivans sur le thème de la convivialité.

- Jeu des 7 familles

Marie-Pierre ALIZAY : le jeu est en cours d'impression. Pour la vente, il y a 2 possibilités, soit une partie est vendue en choisissant deux endroits ailleurs que dans la commune ou on laisse gérer une association, et à la fin on fait une facture globale ; soit la vente se fait en direct avec les lieux choisis mais il faut une délibération.

L'assemblée choisit la 1<sup>ère</sup> possibilité : la Maison de pays est choisie et la facturation se fera en septembre ou en octobre.

- L'AG de la fédération des sites clunisiens à Souvigny du 5 juillet :

Marie-Pierre ALIZAY : il y aura 2 listes complémentaires à celle choisie pour l'UNESCO dont une avec les sites qui présentent un point d'intérêt unique que l'on reconnaît. Les résultats seront donnés en octobre.

- Chambre d'hôte ou gîte adapté pour les personnes en situation de handicap :

Dominique BALZANO : lors de la dernière réunion du collectif Handicap Loire Nord, j'ai demandé au Département s'il pouvait proposer une aide financière aux propriétaires de gîtes et de chambre d'hôtes pour les adapter (extérieur / intérieur) aux personnes en situation de handicap. Le Département a répondu non car le budget est très restreint. Roannais Agglomération pourrait apporter une aide.

- City stade :

Catherine GROS : pour le city stade, je n'ai pas compris où nous en sommes car dans le bulletin municipal il y a un article qui laisse penser qu'il se fera alors que lors du dernier Conseil municipal ce n'est pas ce qui avait été dit.

Pascal MUZART : c'est la demande de subvention qui a été déposée et le projet se fera en fonction de l'octroi des subventions et de leurs montants.

- Déménagement de l'école :

Roland HUGUET : les classes sont-elles vides ?

Pascal MUZART : oui et merci aux bénévoles d'avoir aidé pour le déménagement.

La date du prochain Conseil municipal : **Lundi 02 septembre 2024 à 18h30.**

La séance est levée à : 20h50

Le Maire  
Pascal MUZART



La secrétaire de séance  
Tiphany FILLON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fillon', is written over a blue horizontal line.